

L'an deux mille quinze, le 5 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 février 2015

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Marie-Christine DEGAYE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT, Ingrid VERON, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Frédéric SZYMCZAK, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Christophe CIELOSKI, Stéphanie LECONTE, Joselyne ALLUITTE, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Francis LECOINTRE, Nadine CANTELOUP

Ont donné pouvoir : Jacques LEMAIRE à Guy DERACHE, Anne-Sophie DEBERDT à Jean-Pierre GUENOT, Frédéric DELANNOY à Frédéric SZYMCZAK, Mélanie CHABRET à Benoit BRILLON

Absents:

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la réunion de Conseil Municipal, souhaite dire quelques mots en hommage à Christophe BRAEM disparu le 25 février dernier.

Christophe était un homme apprécié de tous et aimé par ses proches, la formule n'est pas galvaudée. Proches, amis, collègues, concitoyens, tous ceux qui ont pu croiser sa route ont perçu ses qualités. C'était un homme à l'écoute et d'une grande discrétion, qui ne s'épanchait pas sur ses difficultés, grandissantes lorsque la maladie gagnait du terrain. De l'avis général, Christophe a toujours voulu protéger et rendre service. Protéger les siens, les entourer d'amour ; rendre service à ses clients et à sa Ville. C'était un homme de conviction, qui mettait l'intérêt général en haute place. C'était pour cela qu'il s'était engagé dans la vie publique mais aussi en tant que Président de l'Union de Commerçants et Artisans d'Orchies. Il voulait servir la communauté et cela l'a amené, avec courage, à dépasser les clivages pour se mettre encore davantage au service de la Ville.

Monsieur le Maire retrace son implication au sein du Conseil Municipal.

Christophe est entré au Conseil Municipal en 2001. Il a tout d'abord siégé dans l'opposition mais avec un sens réel du dialogue, sans opposition systématique, et avec une courtoisie dont il ne s'est jamais départi. Avec le Maire, il a eu des désaccords, qu'il a pu exprimer à partir de 2008 en tant que chef de file de l'opposition, mais toujours dans un esprit constructif, et c'était tout à son honneur.

Au fil du temps, Christophe s'est rendu compte qu'Orchies se transformait et il s'est retrouvé dans ce développement du secteur économique et du commerce. C'est pourquoi, il a fait le choix, difficile mais éclairé, de rejoindre la majorité municipale à l'orée des élections 2014. C'était un choix courageux car il n'a pas manqué de subir des attaques. Mais c'était son choix assumé, un cap qu'il n'a jamais quitté dans son engagement public. Christophe n'a malheureusement pas pu prendre la pleine mesure de son nouveau mandat de conseiller municipal délégué au développement économique et aux commerces, rattrapé par la maladie qu'il affrontait courageusement et discrètement. Il aura tout de même assumé du mieux

possible ses fonctions, participant régulièrement aux réunions et apportant ses idées, malgré la souffrance.

Sa vie publique était importante, sa vie professionnelle aussi. Il était agent de voyages reconnu, estimé. Nombreux ont eu recours à ses conseils. Il avait acquis une réputation dans sa profession, ce qui l'a amené à prendre la tête du réseau Selectour-Afat pour toute la région. Christophe avait une vraie passion pour le voyage, qui ne laissait aucun doute lorsqu'on prenait le temps de discuter avec lui. Cette passion de découverte, cette ouverture à l'autre qui l'avait d'abord conduit à enseigner l'allemand, ne l'a jamais quitté. Tout cela se résume en un mot, Christophe était un humaniste.

« Christophe, la Ville d'Orchies, te remercie pour ton engagement sincère pendant près de 15 années. Nous avons tous en ce moment une pensée pour toi et ta famille. »

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Christophe BRAEM.

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Pierre GUENOT et comme secrétaire adjointe Madame Marie-Agnès BEAUFILS.

Suite au décès de Christophe BRAEM, Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Joselyne ALLUITTE qui a accepté de rejoindre le Conseil Municipal et Monsieur le Maire l'en remercie.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Monsieur Benoit BRILLON fait référence à la page 4 du compte-rendu et il demande à ce que soit inscrite la demande du montant des garanties communales qui devait être communiqué.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adhésion à l'Association des Petites Villes de France
- 2/ Adhésion à l'Association des Maires du Nord
- 3/ SIDEN-SIAN
- 4/ Contrat de chargé de mission
- 5/ Tarifs navettes
- 6/ Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire souligne que des questions du groupe « Orchies pour tous » sont parvenues le 12 février dernier, à savoir sur la motivation à quitter la Communauté de

communes Pévèle-Carembault et sur la validation du projet de « navettes » présenté en commission transport.

- 1 -

Adhésion à l'Association des Petites Villes de France

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France pour une cotisation annuelle de 0,09 € par habitant soit un coût total de 776,89 €. Ce tarif comprend plusieurs prestations comme un accompagnement sur certains projets et une aide sur des questions plus juridiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à l'Association des Petites Villes de France pour une cotisation annuelle de 0,09 € par habitant.

- 2 -

Adhésion à l'Association des Maires du Nord

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à l'Association des Maires du Nord pour une cotisation annuelle de 1 641,87 €.

- 3 -

SIDEN-SIAN

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE,

A l'unanimité,

Un avis favorable, d'une part, au transfert des compétences « Assainissement collectif », Assainissement non collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté de Communes Des Hauts de Flandre sur tout son territoire, et d'autre part, à l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Auchy les Mines et Haisnes (Pas de Calais) pour la compétence « eau potable » (production par captages, ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

- 4 -

Contrat de chargé de mission

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un chargé de mission à temps non complet de 2,5 jours par semaine qui va aider à suivre les dossiers municipaux en gestation tels que les projets immobiliers, le nouveau parc au bout de la rue de Falemprise, la politique de coopération internationale avec le partenariat avec Bandiagara qu'il faut développer, etc

Madame Nadine CANTELOUP voudrait connaître de quelle formation est issue cette personne. Elle est ravie de l'aide pour la coopération internationale.

Monsieur Benoit BRILLON demande plus de précisions quant à la nature de la mission et au contenu de la délibération ainsi que la durée de contrat de travail.

Monsieur le Maire souligne que lors de la présentation de cette question, il a donné les pistes sur lesquelles cette chargée de mission allait travailler. Il souligne qu'étant le chef du personnel, c'est lui qui déciderait de la pérennité de cet emploi.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE le recrutement d'un chargé de mission à temps non complet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté de ce chargé de mission.

- 5 -

Tarifs des navettes

Monsieur le Maire explique que des navettes vont être mises en place dès le début avril afin de permettre aux concitoyens de se déplacer plus facilement du centre-ville vers les quartiers extérieurs deux fois par semaine. Ce sujet a été discuté en commission transports présidée par Madame Nelly THIEFFRY. Il souligne qu'un plan de communication sera mis en place avec distribution de flyers en toutes boîtes ainsi que dans les commerces. Il ajoute qu'une délibération doit être prise quant aux tarifs de ces navettes et propose :

- 1 € le trajet,
- 2 € l'aller-retour,
- 10 € l'abonnement de 12 trajets.

Madame Nelly THIEFFRY souligne que les navettes font le tour de Ville en partant de Maneuville. Elle ajoute qu'avec ces tarifs, il s'agit d'une réponse aux personnes ayant répondu à l'enquête. Il était demandé dans l'enquête, combien les personnes étaient prêtes à mettre pour un trajet. La majorité des réponses étant de 1 €.

Madame Nadine CANTELOUP estime qu'il s'agit d'un beau projet qui va permettre de soulager les problèmes de stationnement. Mais, elle estime qu'il n'y a pas eu d'étude approfondie puisque seulement environ 200 réponses à l'enquête ont été retournées en Mairie. Elle souligne que le questionnaire n'était pas anonyme et que certaines personnes n'ont pas osé répondre. Elle regrette que la commission handicap ne soit pas consultée. Elle a appris que les navettes ne seront pas adaptées aux personnes handicapées moteur. Elle regrette que ce projet ne soit pas gratuit et se demande pourquoi il n'y a pas eu de consultation avec l'intercommunalité et les Conseils général et régional. Elle explique que le tarif est plus élevé que pour un trajet jusque Douai et trouve cela dommage, les tarifs peuvent représenter un frein. Elle aurait préféré la gratuité et elle s'abstiendra sur le vote.

Monsieur Benoit BRILLON estime qu'il s'agit d'un super projet mais se demande s'il a été budgété pour l'année 2015, à combien se monte le coût réel de ces navettes. Il souligne également que les horaires de ces navettes ne sont pas adaptés : il explique que par exemple concernant le PACBO, les horaires ne sont pas adaptés (aller : 9h41 et 14h41). Les spectacles ne sont pas à de tels horaires. Il regrette que les navettes ne démarrent pas plus tôt en expliquant que les parents déposant leur enfants à la crèche et allant travailler après ne pourront pas bénéficier de ces navettes.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une prestation supplémentaire en direction des Orchésiens et que ce projet ne relève pas d'une compétence municipale obligatoire. Il souligne avoir pris en compte les difficultés des citoyens de se déplacer. Monsieur le Maire annonce que cette prestation a été budgétée à hauteur de 48 000 € T.T.C. Il souligne que c'est un choix politique émis lors du débat électoral. Ce projet pourra être adapté en fonction des retours, les jours choisis (les mardis et vendredis) paraissent les plus judicieux mais tout pourra être réadapté en fonction de l'utilisation.

Madame Nelly THIEFFRY souligne que les bus n'ayant pas le droit de s'arrêter sur la place, les navettes s'arrêteront place De Lattre de Tassigny. Elle explique que concernant la zone des Trois Bonniers Marins, il n'y a pas que la Pévèle Aréna et le PACBO, il y a aussi la gendarmerie, la crèche et il y aura d'autres bâtiments.

Madame Nadine CANTELOUP souligne qu'elle participe à la commission transport même si elle n'a pas pu y aller au début et quand des propositions sont soumises, elles ne sont pas prises en considération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP et du Groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE les tarifs des navettes présentés ci-dessus.

- 6 -

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est invité à engager le Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L 2312-1 du CGCT et passe la parole à Monsieur Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances.

Monsieur Ludovic ROHART souligne que le Débat d'orientations budgétaires (DOB) se déroulera en trois parties : une première sur la prospective financière, une deuxième sur la situation de la Commune et la dernière sur la stratégie financière de la Commune.

Il commence en expliquant que le DOB est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il permet de faire un bilan sur la situation financière de la collectivité et de proposer les grandes lignes directrices du budget à venir. Il ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une délibération.

Il explique qu'il existe un déficit public, avec un contexte fiscal tendu et un environnement économique et social difficile. Le gouvernement a donc mis en place le « pacte de confiance et de responsabilité » qui implique une baisse des concours financiers de l'Etat de 1,5 milliard d'euro en 2014 puis de 3,7 milliards de plus chaque année en 2015, 2016 et 2017. De ce fait, 56% de l'effort à produire pèsera sur le bloc local (Communes et intercommunalité). Cette part pèsera à 70% sur les Communes et à 30% sur les EPCI. La répartition de cette baisse entre les EPCI s'opère donc par un calcul au prorata de l'ensemble des ressources de fonctionnement (et non seulement des dotations).

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la question est de savoir de quelle capacité les Communes disposent pour maintenir un niveau de services publics et d'infrastructures de qualité sur le territoire.

En conséquence, il faut établir des arbitrages d'une part sur la nature des ressources à mobiliser (tarifs, emprunts, taxes) et d'autre part sur les dépenses à privilégier (investissement, subventions). Il présente un schéma relatif aux grandes masses financières dans lequel l'épargne brute de la section de fonctionnement va venir abonder les recettes de la section d'investissement. Plus les charges de personnel, à caractère général et les autres charges se réduisent, plus l'épargne brute augmente et plus la possibilité de réaliser des équipements est importante.

Monsieur Ludovic ROHART se base sur le compte administratif 2014 de la commune afin d'appréhender quelques chiffres. En recettes de fonctionnement, les concours de l'Etat sont sensiblement équivalents entre 2013 (2 096 771 €) et 2014 (2 090 784 €). La DGF a baissé entre 2013 et 2014. Concernant la fiscalité, il n'y a pas eu d'augmentation des taux depuis 2011 et la volonté de la majorité est de ne pas les augmenter pendant le mandat. La baisse des dotations de l'Etat est légèrement compensée par une augmentation de la

Dotation de Solidarité Rurale à laquelle la Commune est éligible. Concernant le produit des domaines, les tarifs votés en 2014 ne prévoient pas d'augmentation, au niveau de l'atténuation des charges, il s'agit de recettes dans le cadre des emplois d'avenir (210 716 € sont remboursés sur les 231 135 € du chapitre). Le Conseil Régional abonde également à hauteur de 25% à ces contrats d'avenir. Ne restent donc plus qu'à la charge de la Commune les frais de formation se montant à 20 000 €. Les droits de mutation immobilière qui avaient baissé de 30 000 € en recette en 2013 bénéficient d'une légère remontée en 2014. En dépenses de fonctionnement, trois postes : les charges à caractère général qui étaient à hauteur de 2 207 490 € en 2014, les dépenses de personnel qui s'établissent à hauteur de 4 063 428 € : cette augmentation est due notamment à trois phénomènes : l'augmentation des cotisations de retraite et de sécurité sociales (42 000 €), la réforme de la catégorie C de la fonction publique (26 000 €) et le remplacement des arrêts maladie de longue durée (95 000 €). Les autres dépenses de fonctionnement sont les cotisations à un certain nombre de syndicats (le SDIS, le SIDEN-SIAN, ...), les charges financières sont à la baisse entre 2013 (197 000 €) et 2014 (189 708 €). Restent au niveau des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'ordre qui représentent la somme de 188 892 € de dotations aux amortissements.

Au niveau de la section d'investissement, les recettes représentaient en 2013 1 393 357,56 € et 3 196 641 € en 2014 mais à la demande de la trésorerie il a été ajouté une somme de 1 095 393,23 € de régularisation en dépenses et en recettes. Au niveau des recettes d'investissement, on peut compter le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (environ 142 205 €), l'emprunt à hauteur de 550 000 € en 2014, l'excédent antérieur et les dotations aux amortissements. Concernant les dépenses d'investissement à hauteur de 1 418 750,17 € en 2014, il y a les restes à réaliser de l'exercice précédent et le remboursement du capital de la dette qui est en recul par rapport à 2013 (480 000 €). Il se monte à 453 815 € en 2014.

Monsieur Ludovic ROHART, concernant la stratégie financière à engager pour Orchies en 2015, explique qu'en fonctionnement, dans un contexte marqué par une diminution des recettes (baisse liée à la politique budgétaire nationale [baisse des dotations]), et par double volontarisme politique (une politique fiscale locale sans augmentation des taux et le maintien des tarifs des services), la solution proposée est de rationaliser les dépenses de fonctionnement pour privilégier le programme d'investissement (virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement), de procéder à une meilleure gestion des dépenses de personnel et au niveau du fonctionnement la volonté de mettre en place les navettes. Pour appréhender les dépenses de fonctionnement, quelques grands postes sont présentés tels que :

- la restauration scolaire avec des dépenses de l'ordre de 586 756,87 € et en parallèle les recettes, ce qui engendre le coût pour la commune de 439 184,50 €. Le même exercice a été fait en fonction du coût des repas par quotient (on retrouve le prix payé par les familles et le reste à charge de la Commune)
- la garderie avec des dépenses se montant à 186 286 € et des recettes à 35 936 €, soit la commune qui prend en charge 150 350 €.
- les écoles maternelle et élémentaires, mais pour ces postes ci il n'existe pas de recettes. Le coût à charge pour la commune concernant les centres de loisirs se monte à 302 391 €. La mise en place des navettes a été budgétée à hauteur de 48 000 €.

Au niveau de l'investissement, la stratégie financière consiste à accroître les recettes par la recherche de subventions. Une élue est dédiée à cette mission, il s'agit de Madame Marie-Christine DEGHAYE qui sera aidée par le chargé de mission. Au niveau des dépenses, outre

l'emprunt, il faut noter une affectation de 611 825,86 € de l'excédent de fonctionnement (1 159 127,24 €) à la section d'investissement ce qui permet de financer les crédits reportés sur l'exercice 2015. Il faudra reporter à la section de fonctionnement au budget 2015 le solde de l'excédent de fonctionnement 2014 qui se monte à 547 301,38 €.

Monsieur Ludovic ROHART fait quelques rappels de ce qui a été commencé et qui sera fini sur l'année 2015 en investissement : en premier lieu la poursuite des travaux au restaurant scolaire. Les travaux d'huissierie ont été achevés, la volonté de la majorité municipale est de refaire les murs en améliorant l'acoustique et en les embellissant. Un autre grand projet consiste dans l'extension de l'école maternelle : procédure longue car une citoyenne quelque peu récalcitrante n'a pas voulu céder le terrain au prix proposé et a obligé la Municipalité à aller au contentieux. La parcelle devrait pouvoir être propriété de la Commune en 2015. Un autre projet est la création d'un parc qui débutera en 2015 mais qui se déroulera sur toute la mandature. Ce projet porte sur plus de 4,5 hectares.

Les autres projets tournent autour de l'embellissement du cadre de vie et l'urbanisme avec la sécurité (vidéo protection), les travaux de voirie (place Léon Blum), l'amélioration de l'éclairage public et l'embellissement des espaces verts, l'achat du 36 place du Général de Gaulle sur trois ans, l'investissement portera aussi sur la culture, le sport et la jeunesse, le patrimoine communal et informatique et pour les écoles avec la poursuite du programme de changement de fenêtres. La question est de savoir à combien doit-on cadrer le programme des investissements en 2014 sachant que l'état de la dette était de 4 713 143 € au 31 décembre 2012, de 4 832 060 au 31 décembre 2013 et de 4 928 274 € au 31 décembre 2014. Le budget 2015 pour Orchies doit tenir compte de la baisse, en fonctionnement, des recettes puisque la majorité ne veut pas augmenter les impôts. La majorité propose donc d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget primitif 2015 par un effort significatif sur les dépenses de gestion et d'intervention (hors fluides et associations) de façon à privilégier l'investissement avec les ambitions et les projets qui ont été présentés ci-dessus. La question est quel va être l'objectif en milliers d'euros pour le budget 2015.

En conclusion, si la préparation budgétaire est un peu compliquée à cause du contexte difficile, la majorité municipale le construira avec une quadruple ambition :

- Le sérieux budgétaire, qui se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une gestion au plus près, avec rigueur, pour être en mesure de continuer à proposer aux Orchésiens les services, les équipements et un cadre de vie conformes à leurs besoins et à leurs attentes,
 - La stabilité fiscale : pas d'augmentation des impôts en 2015,
 - La volonté forte d'accompagner les associations (subventions, appui matériel et humain, mise à disposition de locaux,...) et de créer du lien social (événements sportifs et festifs)
 - La poursuite des investissements pour continuer à améliorer l'équipement de la Ville et la modernisation des services en privilégiant la propreté, la proximité et la solidarité.

Monsieur Ludovic ROHART remercie Mesdames Virginie MEAUZOONE et Véra GENGEMBRE pour la réalisation de cet exposé et remercie également la commission des finances qui a émis un avis favorable pour ce débat.

Monsieur le Maire explique que le budget est un outil qui sert à traduire les priorités pour les citoyens. Il faut faire des choix. L'exemple de l'éducation permet de voir ces choix, l'école privée reçoit une aide également : l'éducation est pour la majorité municipale une priorité aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Avec le parc, c'est plus d'un million qui va être phasé sur plusieurs années. Ce parc sera un lieu familial ludique avec des

jeux pour différentes tranches d'âges. La Municipalité va investir pour le bien-être des citoyens avec des subventions nationales et locales et une partie de la réserve parlementaire de monsieur le Sénateur-Maire. La Municipalité n'augmente pas les impôts ni les tarifs des services communaux parce que beaucoup de citoyens sont dans la difficulté financière.

Monsieur Francis LECOINTRE souligne que les charges à caractère générale ainsi que les charges de personnel ont augmenté. Les dépenses de fonctionnement augmentent plus que les recettes de fonctionnement. Il aurait voulu avoir pour ce débat le montant de la dette, le montant des charges financières, les annuités d'emprunt à rembourser. Il demande comment faire pour financer les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes de fonctionnement. Au niveau investissement, il reste des investissements budgétés qui ne sont pas encore réalisés. Ce qui présente un souci supplémentaire de financement.

Monsieur le Maire explique que le budget sera équilibré et que toute la difficulté réside dans le fait que les dépenses augmentent et les recettes diminuent. Le DOB est de donner les orientations pour l'année à venir. Concernant le personnel, il est possible de baisser les charges y afférentes. Sur le plan de la jeunesse, les activités peuvent s'amoinrir et les enfants ne seront plus aussi bien surveillés. La restauration scolaire coûte environ 500 000 € à la collectivité, ce service pourrait coûter moins à la collectivité en augmentant les tarifs. Le DOB permet de faire des arbitrages politiques.

En réponse à Monsieur Francis LECOINTRE qui explique qu'au niveau du restaurant scolaire, le prix des repas est de 7,88 € alors qu'à la Providence, le repas se monte à environ 5 € et demande donc de se rapprocher de la Providence pour atténuer le coût du repas, Monsieur le Maire explique que la réglementation impose la mise en concurrence par l'application du code des marchés publics. D'une collectivité à l'autre c'est particulier, il faut connaître le cahier des charges fourni en cas d'appel d'offres. Monsieur Ludovic ROHART ajoute que le prix du repas inclut les frais de personnel et les fluides.

Madame Nadine CANTELOUP demande si le passage par un prestataire extérieur est réellement rentable. Elle ajoute qu'une étude devait être faite pour savoir si la fabrication des repas en régie serait possible. Elle souhaiterait la gratuité des transports pour les citoyens. Elle est pour la non augmentation des impôts et des tarifs mais ne votera pas le budget. Elle souhaiterait voter une motion pour demander au gouvernement de l'argent. Elle regrette que dans le cadre des TAP, la Commune soit obligée de « donner » pour l'éducation nationale.

Monsieur Benoit BRILLON estime qu'il faut baisser les frais de fonctionnement sans pour autant toucher aux enfants. Il estime pouvoir travailler sur le poste fêtes et cérémonie qui a augmenté de 48% entre 2013 et 2014, ainsi que sur les charges de personnel qui a également augmenté sans enlever du personnel mais en démultipliant les compétences sans avoir recours à des recrutements et en renégociant les emprunts avec la baisse des taux qui peut être intéressante. Il propose la fiscalité à l'euro près, c'est-à-dire la même que la fiscalité d'aujourd'hui. Sans augmenter les taux, la facture sera plus lourde inévitablement.

Monsieur le Maire reprend une à une les pistes lancées en commençant par le poste fêtes et cérémonies, mais se demande ce qu'il faut supprimer. Concernant les charges de personnel, quel poste enlever, lequel ne pas renouveler. La renégociation des prêts est

faite en permanence. La dernière proposition est de baisser les impôts, ce qui implique encore moins de recettes. Le taux des impôts reste fixe mais la base augmente souligne Monsieur Benoit BRILLON qui demande d'agir sur celle-ci. Monsieur le Maire explique que ce n'est pas de la compétence municipale. Si la Municipalité baisse les taux, l'adjoint aux finances sera dans l'incapacité d'établir le budget sans « tailler » dans certains postes. Madame CANTELOUP prend le cas du poste de directeur de cabinet et du chargé de mission qui a été évoqué plus haut. En réponse, Monsieur le Maire souligne que ces deux exemples ne reflètent pas l'augmentation de 9% des charges de personnel évoquée par Monsieur Benoit BRILLON. Monsieur le Maire explique que l'école maternelle représente un déficit de 500 000 € dans la mesure où il n'y a pas de recettes. La majorité municipale a décidé de mettre 15 agents pour le bien-être des enfants. Il serait possible d'en supprimer 5. Monsieur le Maire explique qu'il est prévu en 2015 un départ en retraite à l'école maternelle, faut-il le remplacer puisque Monsieur Benoit BRILLON n'est pas favorable au remplacement des départs en retraite des agents municipaux. Le poste des fêtes et cérémonies représente 270 000 € sur un budget communal de plus de 8 millions.

Monsieur Ludovic ROHART explique que le poste fêtes et cérémonie n'aura pas le même impact en 2015 qu'en 2014 puisque certaines manifestations n'ont lieu que tous les deux ans, c'est le cas des Chicoriades notamment et des festivités sportives qui permettent une attractivité de la Commune et du développement économique. Il ajoute que sur les dépenses de personnel, il y a approximativement 100 000 € qui sont liés à des arrêts maladie de longue durée de certains agents. Ce sont des dépenses que la Commune ne peut pas anticiper.

Monsieur le Maire souligne que des questions du Groupe « Orchies pour tous » sont parvenues en Mairie le 12 février dernier et laisse la parole à Monsieur Benoit BRILLON pour les exposer.

Monsieur Benoit BRILLON explique qu'une des questions a été discutée pendant la réunion, il s'agit des navettes mais il voudrait connaître les motivations de l'intention de quitter la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoit BRILLON s'il n'est pas conseiller communautaire. Il souligne que le départ de la Commune de la Communauté de Communes sera débattu lors d'un prochain Conseil Municipal. Il ajoute qu'il a été l'un des initiateurs de la CCPC et qu'il a toujours défendu l'intercommunalité comme un outil au service du territoire et des citoyens. Il y a un peu plus de 10 ans, Monsieur le Maire prônait une intercommunalité à l'échelle de l'arrondissement de Douai dont la Commune est administrativement dépendante, mais pour des raisons politiques, cela n'a pas été le cas parce qu'il y avait des exécutifs de sensibilité politique différente. Selon lui, l'outil le plus performant au niveau de l'intercommunalité est une communauté d'agglomération dans la mesure où elle permet d'avoir des dotations supplémentaires : ni la CAD, ni Cœur d'Ostrevent n'étaient favorable à ce rapprochement. En 2002, la Communauté de Communes du Cœur de Pévèle a été créée car le SIP (syndicat Intercommunal de la Pévèle) qui regroupait les Communes du canton d'Orchies s'était brisé sur un projet de territoire. C'est pourquoi les Communautés de Communes Espace en Pévèle et la CCCP ont été créées. Mais il était inévitable qu'à moyen terme l'intercommunalité évolue, les portes du Douaisis s'étant fermées, la CCCP participait à une intercommunalité du nom de Pays Pévélois, initiative du Conseil Régional qui permettait de

faire travailler ensemble des communautés de Communes, des syndicats et des Communes. Puis, il a fallu créer une nouvelle intercommunalité : la CCPC en 2014. Il y a eu un accord sur la politique à mener, un accord sur la gouvernance. Mais maintenant il faut trouver un accord sur les compétences optionnelles afin que la CCPC regroupe les compétences optionnelles de toutes les Communes du territoire. C'est sur ce point que ça bloque car le projet initial est dévoyé, les compétences optionnelles du territoire ne correspondent pas à l'accord politique. L'exemple de la petite enfance trouve sa place, les partenaires de la Communes dans ce domaine ont été reçus par l'exécutif de la CCPC qui leur a signalé que cela allait être terminé et que le choix se porterait sur des micros crèches et non sur des crèches communautaires. Le même problème se pose sur d'autres domaines tels que la politique culturelle et la politique des transports. Le pôle multimodal d'Orchies a été à l'initiative de Cœur de Pévèle mais il faudrait encore des places de stationnement et améliorer le réseau mais l'exécutif de la CCPC ne veut pas aller au-delà car ce dossier ne représente pas une priorité. Lors de la venue de Martine FILLEUL, pour la signature du contrat de territoire du Douaisis en matière de transport, toutes les intercommunalités étaient présentes sauf la CCPC.

Il estime que l'intérêt de la Ville et des citoyens n'étant plus garanti par un accord politique, il souhaite changer pour une intercommunalité dans laquelle la Commune retrouvera sa place pour ses projets. Ce débat, le Conseil Municipal l'aura prochainement puisqu'il s'agit d'une procédure dérogatoire légale. Sur le budget présenté pour 2015, aucun investissement n'est proposé pour l'ancienne Cœur de Pévèle. C'est pour ces raisons qu'il va proposer en Conseil Municipal de pouvoir se retirer de l'intercommunalité Pévèle-Carembault et de pouvoir vivre une nouvelle aventure avec Cœur d'Ostrevent qui y est favorable.

Madame Nadine CANTELOUP estime que les citoyens n'ont jamais vraiment été consultés sur l'intercommunalité et maintenant elle relève des querelles de clochers entre la gauche et la droite. Concernant Cœur d'Ostrevent, elle souligne qu'à l'époque le Préfet avait laissé le choix. Mais la Municipalité doutait alors qu'elle avait prôné l'appartenance à Cœur d'Ostrevent. Elle ajoute que tout le monde va se trouver dans une grande communauté d'agglomération « Euro métropole ». Elle souligne que les politiques se moquent de l'intérêt de la population.

En réponse à Monsieur Benoit BRILLON sur un débat portant sur le départ de la CCPC, Monsieur le Maire souligne qu'il fera l'objet d'une question lors du Conseil Municipal du mois d'avril. Il y a eu un débat lors du dernier Conseil Communautaire comme il y aura un débat en Conseil Municipal. Il rappelle qu'il s'agit d'une procédure dérogatoire avec avis de la commission départementale et choix final par le Préfet : il est rare que le Préfet ne suive pas l'avis de la Commission Départementale. Le débat a lieu puisqu'il s'agit d'une procédure démocratique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux de leur participation.

La séance est levée à 21 h 30

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	

Marie-Christine DEGHAYE	
Ludovic ROHART	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Ingrid VERON	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Christophe CIELOSKI	
Stéphanie LECONTE	
Joselyne ALLUITTE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Francis LECOINTRE	
Nadine CANTELOUP	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Guy DERACHE)	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Jean-Pierre GUENOT)	

Frédéric DELANNOY (Procuration à Frédéric SZYMCAK)	
Mélanie CHABRET (Procuration à Benoit BRILLON)	